

NAO ESH 2014 (salaires minima)

Dernière mise à jour : 07-06-2014

Un accord de branche portant sur les minima salariaux 2014 a été signé le 17 décembre 2013 par la CFDT, FO et la CFE-CGC.

Depuis 2011, les salaires mini de la branche des ESH étaient gelés.

Point positif : Les salaires des personnels d'immeubles et de maintenance ont été alignés sur ceux des administratifs.

Malgré cela, les représentants CGT aux ESH ne sont pas signataires. Ils estiment que les niveaux de salaires négociés ne correspondent pas aux niveaux de compétences exigés par la classification des emplois ESH.